



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation :
13 juin 2024

Date d'affichage :
13 juin 2024

Objet

N° 24.06.19 – 030
Subvention Agence Spatiale
Landaise

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Marion GATEAU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Hélène GUIRLE, Aurélie SOUBESTE, Philippe SAINT MARTIN, Sébastien TEULE.

Absents : Isabelle LABEYRIE, Sandra TOLLIS, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Jihane THELU, Michel LABOILLE-MORESMAU, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO.

Procuration : Isabelle LABEYRIE donne procuration à Marion GATEAU – Sandra TOLLIS donne procuration à Frédérique CHARPENEL – Delphine ALLEGRE donne procuration à Isabelle MAINPIN – Jihane THELU donne procuration à Florence CATUS – Michel LABOILLE-MORESMAU donne procuration à Jean BOUHAIN – Olivier PEANNE donne procuration à Philippe SAINT MARTIN – Florian DEYGAS donne procuration à Aurélie SOUBESTE

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

L'association Agence spatiale Landaise participe au C'Space, campagne nationale de lancement de mini fusée organisée par le CNES en partenariat avec l'association planète sciences.

L'Agence Spatiale Landaise sollicite une subvention afin de contribuer à la mise en œuvre de ce projet dont le budget prévisionnel s'élève à 1 650 €.

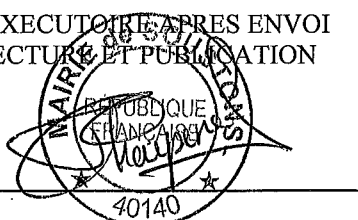
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le versement de la somme de 200 € à l'association Agence Spatiale Landaise ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte en rapport avec la présente.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 25.06.24

Mme Le Maire,



Soustons, le 20 juin 2024,
Madame le Maire

Frédérique CHARPENEL.



Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 040-214003105-20240625-DELIB24_030-DE

